



Non respect des pauses, prouver préjudice

Par Bleuet98

Bonjour,

Je voulais savoir de quelle manière je pouvais justifier de mon préjudice moral vis à vis des manquements de mon employeur, c'est à dire le non respect des pauses. Rien n'est mis en place pour en avoir une. J'ai bien compris qu'en cas de litige c'était à mon employeur de prouver que j'avais bel et bien eue une pause (ce qui risque d'être compliqué pour lui) cependant je dois pouvoir prouver du préjudice que cela m'a causé. Puis je avoir d'avantages de renseignements? Je vous remercie par avance

Par kang74

Bonjour

Il n'y a pas à prouver un préjudice, le préjudice implicite est un risque pour la santé .

Avant de penser à la moindre procédure , il faut rapporterle problème au CSE s'il existe ou à l'employeurde manière officielle (recommandé avec avis de reception)

Vous travaillez en journée continue ?

Par Bleuet98

Merci de votre réponse.

Nous n'avons pas de CE, et j'y ai bien pensé mais qu'en sera t il de ces années que j'ai passé à bosser sans avoir de pause?

Pas forcément jusqu'au soir mais bien souvent je fais 7h45 15h. Période durant laquelle je ne peux pas prendre ma pause de 21 minutes, j'ai à peine le temps d aller aux toilettes.